

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 50

présenté par

Mme Clergeau, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Famille)

-----

**ARTICLE 29**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Pour l'année 2017, les objectifs de dépenses de la branche Famille de la sécurité sociale sont fixés à 49,9 milliards d'euros. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de rétablissement de l'article supprimé par le Sénat.